

Dossier /

Opération archivage à la DDE

Le Point sur... 40 ans des JO /

La numérisation de l'état civil

Derniers instruments de
recherche en service

Fonds du conseil d'enquête de

l'Académie de Grenoble /

Direction départementale du Travail /

Direction de la Culture et du Patrimoine

Le billet de Luce / Bestiaire

NUMÉRO 1

*Avec la création de cette lettre d'information, nous vous proposons un nouveau rendez-vous. Trait d'union nécessaire entre vous – consultants opiniâtres ou passagers, professionnels ou amateurs – et les Archives départementales de l'Isère, **Chroniques d'Archives** vous tiendra informés de l'actualité et vous ouvrira les coulisses d'un service du Conseil général, dédié à la mémoire. Un service administratif pas tout à fait comme les autres.*

Mais d'abord, rappelons les missions des Archives. Si elles ont un rôle scientifique et culturel, ces gardiennes du patrimoine écrit du département ont aussi un rôle administratif majeur. En conservant les versements des administrations, elles permettent en effet aux particuliers et institutions de retrouver les documents et les actes nécessaires à la justification de leurs droits. L'univers feutré de la salle de lecture et de la salle des inventaires, propice à la réflexion et au travail, ne permet pas au public d'imaginer la quantité réelle de documents que les agents des archives traitent en permanence. Il s'agit pourtant d'une réalité quotidienne, la partie immergée de l'iceberg. Ainsi, dans un ballet incessant, s'enchaînent tout naturellement les travaux de collecte, de classement, de conservation et de communication des documents. Sans oublier leur mise en valeur, bien sûr !

*Le dossier de ce premier numéro de **Chroniques d'Archives** donne un coup de projecteur sur l'archivage à la Direction départementale de l'Équipement. Une opération d'envergure menée au cours des deux années passées et qui mobilise encore plusieurs agents des archives en 2008. De la prise de contact initiale avec la DDE, jusqu'à l'instrument de recherche à votre disposition en salle des inventaires, vous pourrez suivre toute l'histoire du document que vous consulterez dans la salle de lecture.*

À l'occasion du 40^e anniversaire des jeux olympiques de Grenoble, il nous a paru opportun de vous présenter également les principales sources pouvant servir à l'histoire de cet événement si important pour notre département.

Bonne lecture,

HÉLÈNE VIALLET, directrice

Direction / Hélène Viallet

Responsable de la publication /

Natalie Bonnet

Photographies / Jean-Paul Guillet

04 76 54 37 81

www.archives-isère.fr

Opération archivage à la DDE

Le double mouvement de décentralisation et territorialisation a amené les Archives départementales de l'Isère à intervenir à la Direction départementale de l'Équipement depuis 2005.

La loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 transférant aux départements la gestion de la plupart des routes nationales, 550 kilomètres de ces dernières sont passées sous la responsabilité du Conseil général de l'Isère à partir du 1^{er} janvier 2007. Précisons que depuis cette date, la Direction de l'Équipement continue à instruire les autorisations d'urbanisme et à s'occuper d'ingénierie publique. Cette transformation majeure de ses compétences a poussé la DDE à revoir son organisation. C'est pourquoi, en 2005, la direction a décidé que seules sept des vingt-trois subdivisions que comptait le département subsisteraient au 1^{er} janvier 2007. Les locaux des subdivisions appartenant bien souvent au Conseil général, ce dernier a décidé d'y installer ses Maisons du département, en fonction depuis début 2006. C'est dans ce double contexte de décentralisation et de territorialisation que les Archives départementales sont intervenues dès la fin 2005.

Un arriéré volumineux

Une des difficultés de cette intervention a résidé dans le fait que la Direction de l'Équipement avait assez peu de tradition en matière d'archivage. La quasi totalité des subdivisions n'avait jamais eu de contact avec les Archives départementales. Dans de nombreux cas, tous les espaces possibles avaient été

utilisés comme lieux de stockage des dossiers : garages, caves, greniers, anciennes maisons de subdivisioinaires, en plus d'espaces de bureaux et de locaux véritablement dédiés à l'archivage. Ce qui n'a pas facilité le repérage et la quantification des dossiers. Afin de donner des directives cohérentes pour le traitement de cet arriéré, il a été décidé, conjointement avec le service formation de la DDE, que les Archives départementales se rendraient dans les subdivisions appelées à disparaître. Une des premières actions, lors de ces visites, a été de rappeler la réglementation en vigueur. En effet, les Archives départementales exercent un contrôle sur les archives produites par les administrations. Ces dernières doivent demander une autorisation avant toute élimination de document, par le biais d'un bordereau d'élimination.

Élaborer un tableau de gestion

Ces visites ont permis de dresser un état des archives des services : lieux de stockage, état matériel des documents, métrage... Mais surtout, elles ont été l'occasion de réunions riches d'enseignement avec les subdivisionnaires et leurs agents, bien conscients des échéances et des enjeux liés à ces opérations. Objectif : rédiger un tableau de gestion, outil qui liste les différents dossiers produits par une subdivision, et indique pour chacun sa durée d'utilité administrative ou DUA, ainsi que son sort final, destruction ou conservation, à l'issue de ce délai. Si la DUA est déterminée par les délais de recours légaux, le sort final demeure assez subjectif puisqu'il s'agit



0267 W 93

de déterminer l'intérêt historique des dossiers. D'où l'importance de la participation des agents, qui sont le plus au fait du contenu des dossiers. Le tableau de gestion a permis de désigner les dossiers encore "vivants" et devant être transférés au Conseil général. La continuité du service public a ainsi été assurée, malgré les transferts de compétences. Les dossiers dont la DUA était échue ont fait l'objet d'un versement. Ceux qui ne présentaient pas d'intérêt historique ont pu être éliminés, après validation du bordereau d'élimination.

Une formation nécessaire

Afin de présenter ce tableau de gestion à l'ensemble des subdivisions et de répondre aux différentes interrogations des agents, les Archives départementales ont organisé des formations et une visite de leurs locaux. L'occasion pour tous de comprendre que la mémoire des subdivisions et de l'ensemble du travail accompli serait conservée aux Archives et pourrait constituer une source nouvelle pour les chercheurs. Au total, depuis 2006, ce sont près de 1,6 km d'archives qui ont reçu un visa de pilon, tandis que 86,5 ml ont été versés et traités par les Archives départementales.

ml = mètre linéaire

km = kilomètre linéaire

La deuxième vie des subdivisions

Saint-Marcellin (8127 W) : 40 mètres linéaires en vrac

Le classement du fonds de la subdivision DDE de Saint-Marcellin vient de s'achever. Entré aux Archives de l'Isère en 2002, et donc avant le début de l'opération DDE, il est maintenant accessible au public. En effet, nous avons dû intervenir en urgence suite au déménagement de cette subdivision dont le versement n'avait pas pu être préparé. Plus de 40 ml sont arrivés en vrac, occasionnant des tris, éliminations de doubles, classements, descriptions, reconditionnements... A l'issue de ce traitement, 31 ml sont éliminés.

Restent 8 ml [8127 W 1 à 188] de dossiers dont les documents datent de 1880 à 1990. Il s'agit essentiellement de dossiers relatifs à la construction de voies nationales, départementales et communales, aux constructions d'infrastructures, notamment sportives et scolaires, aux aménagements des gorges de La Bourne, aux aménagements touristiques, aux mesures prises suite aux événements naturels et dommages de guerre.

Voiron (8267 W) : un éclairage sur le service des Ponts et Chaussées

Dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation, et du mouvement de territorialisation amorcé par le département de l'Isère, la subdivision DDE de Voiron est entrée dans de nouveaux locaux en 2007.

Comme elle ne pouvait se charger des opérations d'archivage liées à son déménagement, les Archives départementales ont exceptionnellement accepté de recevoir 18 ml d'archives sans qu'un classement n'ait été effectué au préalable. Après trois mois de travail, les documents de ce fonds sont accessibles au public. Ils couvrent un champ chronologique étendu [1834 à 1982], même si la majeure partie des dossiers concernent la période qui s'étend de la fin du 19^e siècle à la seconde guerre mondiale. Ils apportent un éclairage sur le fonctionnement global du service des Ponts et Chaussées, tout particulièrement sur le personnel cantonnier, ainsi

que sur la mise en place des réseaux de transports, d'eau et d'électricité... mais aussi sur l'économie locale à travers l'étude des implantations d'entreprises, notamment dans la vallée de La Fure. Aujourd'hui, ces précieuses sources relatives à l'aménagement du territoire de la région voironnaise sont accessibles aux historiens, chercheurs, associations patrimoniales, ainsi qu'à toute personne intéressée par cette question. Ce fonds, complémentaire de la série S, est consultable sous la cote 8267 W.

Il y a quarante ans, les JO

En organisant les 10^e Jeux olympiques d'hiver, Grenoble était pour quelques jours, du 6 au 18 février 1968, un des centres du monde sportif. Ce quarantième anniversaire est l'occasion de dresser un état des sources conservées aux Archives départementales de l'Isère, relatives à l'événement.

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques [COJO] est naturellement la source la plus pertinente. Dans le versement coté 3494 W, qui traite de l'organisation, du fonctionnement, des infrastructures, de l'hébergement et de la communication, on trouve à la fois le plan du stade de glace, des gradins de l'aïle ouest au local régie couleur de l'ORTF, mais aussi les prévisions de consommation en énergie électrique sur les lieux d'épreuves... sans oublier les demandes d'habilitation pour l'utilisation de la formule "fournisseur officiel des JO" ou des dossiers d'information plus généraux. Le versement coté 3732 W est plus aride, puisqu'il regroupe les documents comptables et de gestion ainsi que les dossiers de personnel. Enfin, dans le versement coté 3464 W, une revue de presse internationale de 1966 à 1968 donne un aperçu du retentissement des JO de Grenoble dans le monde.

Côté préfecture, les versements du cabinet du préfet [cotes 4332 W et 6877 W], du service olympique [cote 6877 W] et de la direction de la coordination et de l'action économique [cote 6237 W] font revivre les visites officielles et nous renseignent sur l'organisation, des mesures d'ordre et de sécurité à la gestion du déneigement... ce qui n'est paradoxal qu'en apparence! Et ce qui ne gêne rien, une photothèque imposante complète cet ensemble.

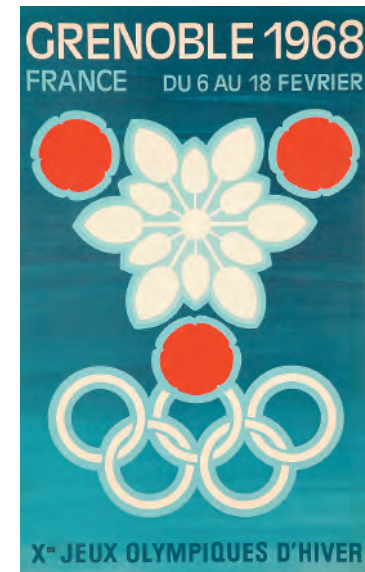
La Direction départementale de l'Équipement a eu pour mission le contrôle des travaux induits par l'organisation des JO, comme ceux relatifs au stade d'ouverture ou à la gare routière [cote 6942 W].

L'Office national des Forêts s'est vu confier la gestion des déboisements consécutifs à l'élargissement des routes et sentiers ou à des aménagements particuliers, tel que le tremplin de saut [cotes 6410 W et 8282 W].

Le Conseil général de l'Isère, par sa direction de l'Éducation, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, service des Affaires sportives, a fêté le 30^e anniversaire de l'événement par le vote de subventions en 1998 [cote 8119 W].

Enfin, une collection de photographies [3 Fi 370-397] et un fonds privé [1J 1995] nous promènent dans les stations, les nouveaux quartiers de Grenoble, nous permettent de visiter les chantiers ou d'assister aux épreuves.

Cet aperçu n'est pas exhaustif. Il s'enrichira de versements ou de dons futurs, sans préjuger de trouvailles au hasard de recherches sans rapport avec ce sujet... car telle est la glorieuse incertitude des archives !



État civil : 2 200 000 vues à numériser...

Une opération d'envergure est en cours aux Archives de l'Isère : la numérisation de l'état civil du département. Une fois ces travaux achevés, les 2 200 000 vues que constituent ces documents seront consultables sur ordinateur en salle de lecture et, à terme, en ligne sur notre site Internet. Seront alors accessibles les registres paroissiaux et d'état civil du département du 16^e siècle à 1892.

Ce projet répond à un double objectif : protéger les registres originaux des manipulations répétées, tout en offrant aux usagers un support de substitution fonctionnel. Après réflexion, il a été décidé que la numérisation se ferait à partir des microfilms des registres réalisés de 1994 à 1998. Les films retenus sont les masters conservés au Centre national du microfilm [CNM] et qui n'ont jamais été utilisés. La société prestataire n'a donc recours à l'original que dans les cas où la qualité du microfilm n'est pas satisfaisante. Aujourd'hui, la moitié des images ont été réalisées par le prestataire et vérifiées au prix d'un long et minutieux travail par le personnel des archives. Il nous semble réaliste d'envisager le début de la consultation sur ordinateur dans le courant de l'année 2009. Nous espérons qu'outre la protection des originaux et la diminution des manipulations, le recours à l'image numérique apportera à nos lecteurs une plus grande rapidité de consultation.

nouvellement en service

Instrument de recherche

Le fonds du Conseil d'enquête de l'Académie de Grenoble

(8323 W 1 à 14) par Benoît Charenton.

Ce conseil, créé le 19 octobre 1944, a eu pour mission d'examiner les cas de fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale suspects de collaboration ou d'intelligence avec l'ennemi durant l'Occupation. Il était compétent pour les fonctionnaires de l'enseignement primaire, secondaire et technique dans le ressort de l'Académie de Grenoble : Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie. Les hauts responsables de l'académie – recteur, inspecteurs d'académie, professeurs d'université – étaient pour leur part jugés à Paris par le Conseil supérieur d'enquête. Installé à Grenoble, rue de l'Ancien-Champ-de-Mars, dans les locaux de l'Association pour l'enseignement professionnel et la promotion sociale de Grenoble [APPS], le CEA de Grenoble a siégé de novembre 1944 jusqu'à sa dissolution, fin 1945. Pendant cette période, il a examiné environ 300 cas de fonctionnaires suspects. Les documents conservés couvrent la période d'activité du Conseil.

Le fonds du Conseil d'enquête de l'Académie de Grenoble comprend deux grandes catégories de documents : / des pièces relatives à son fonctionnement interne [8323 W 1-5] : les rapports et statistiques de fonctionnement [8323 W 5] apportent des informations particulièrement riches sur l'activité de l'organisme ; / des dossiers individuels de fonctionnaires [8323 W 6-14] ; cette série de dossiers, riche quoique lacunaire, peut être complétée par diverses cotes des Archives départementales, ainsi que par le fonds du Conseil supérieur d'enquête, conservé aux Archives nationales, où se trouvent les doubles des dossiers constitués par les CEA de province.

Longtemps conservé dans les locaux de l'APPS, ce petit fonds d'archives publiques a été remis aux Archives départementales de l'Isère en décembre 2006. Il représente 0,4 mètre linéaire. Malgré des lacunes substantielles, il contient de précieuses informations sur les modalités de l'épuration administrative du personnel enseignant à la Libération.

En raison des informations personnelles qu'elles comprennent, les cotes 8323 W 6-14 ne sont pas librement communicables avant un délai de cent ans à compter de la date de création des dossiers, sauf accord d'une dérogation.

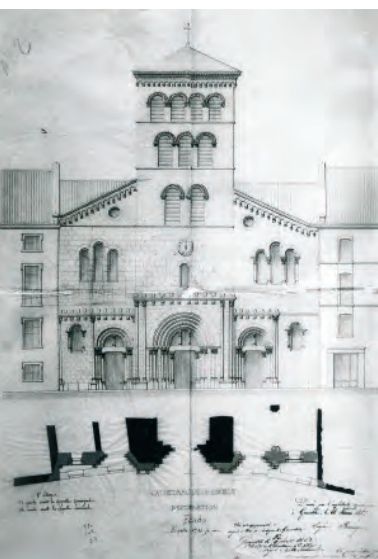
Instruments de recherche

Versements de la Direction de la Culture et du Patrimoine, Conseil général de l'Isère

(8348 W 1 à 63 et 8320 1 à 41) par Delphine Petit

Le musée archéologique – église Saint-Laurent a versé 6,5 ml de dossiers qui témoignent d'une partie de son activité entre 1978 et 2003, avant sa fermeture temporaire. Entre autres : organisation d'expositions, participation à des publications et manifestations départementales, ainsi qu'organisation de nombreux spectacles [8348 W].

Par ailleurs les 4,7 ml provenant du service du patrimoine culturel comportent notamment les études et projets d'aménagement de la place Notre-Dame et du quartier Très-Cloître – dont les travaux réalisés sur la crypte archéologique et le baptistère – réalisés entre 1976 et 1999 [8320 W].



3Fi849

Versement de la Direction départementale du Travail

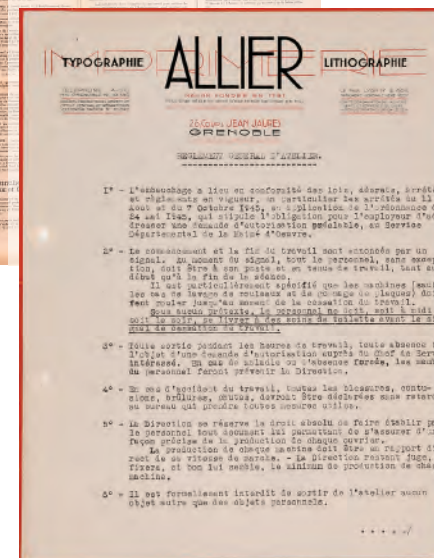
(4164 W 1 à 290) par Sonia Reymond

La préparation du déménagement des services de la DDTEFP en 2006-2007 a été l'occasion de reprendre le versement déjà effectué. Les boîtes ont été ouvertes et décrites par grands thèmes en fonction des informations trouvées dans l'index. Une fois l'ensemble des dossiers analysés, un plan de classement a été élaboré, afin de réorganiser le versement. L'état de vrac initial et les manipulations successives ne permettant pas d'identifier le producteur de chaque dossier, on a pris le parti de classer ces dossiers selon les grandes missions de la direction, sans distinguer les services et bureaux les ayant constitués : organisation, fonctionnement et contrôle en première partie ; main d'œuvre en deuxième partie ; santé, hygiène et sécurité en troisième partie. Ces dossiers ont ensuite été reconditionnés. 23 ml d'archives sont aujourd'hui accessibles aux chercheurs. Ils y trouveront de nombreuses informations relatives à la législation du travail, au suivi de la situation de l'emploi, au fonctionnement des bureaux de placement, à l'organisation de la main d'œuvre en période de guerre, à la situation de la main d'œuvre étrangère, ainsi que des documents traitant de la prévention et du contrôle des maladies et accidents professionnels.

L'ensemble de ce versement est communicable, à l'exception des dossiers contenant des informations à caractère médical, assujettis à un délai de 120 ans à compter de la date de naissance des individus, ainsi que des dossiers contenant des informations relatives à la vie privée, communicables après 50 ans.



4164 W 56



4164 W 56

Pratique

Pourquoi vous faire remplir des formulaires ?

Vous avez sans doute remarqué que, lorsque vous avez fait valider votre carte de lecteur pour l'année 2008, il vous a été demandé de signer un formulaire indiquant que vous aviez pris connaissance du règlement de la salle de lecture. Il ne s'agit pas d'une fantaisie de notre part ni d'un excès de zèle de l'administration. Si ce règlement est affiché en plusieurs endroits, c'est que nous avons l'obligation de vérifier que tous nos lecteurs en ont eu connaissance. Le renouvellement annuel de la carte nous a paru une bonne occasion pour le faire. Cela nous permet également, devant l'augmentation du nombre des photographies prises par les lecteurs eux-mêmes en salle de lecture, de porter à la connaissance de chacun les obligations en matière de reproduction de documents.

Compteurs d'archives

Nouvelles du microfilmage

Le photographe du service a terminé cet été le microfilmage des tables des registres matricules. Il vient de commencer celui des registres d'état civil des communes de l'arrondissement de Vienne pour la période 1875 – 1906 et la commune d'Agnin est tout juste terminée.

La sous-série 2 O

Les archives du bureau des affaires communales de la préfecture sont en cours de classement en 2 O. À la clôture de la rédaction de cette lettre, le compteur était arrêté à Saint-Martin-de-Vaulserre. Signalons l'intérêt de cette sous-série pour l'histoire locale.

Pratique

Une salle d'inventaires rénovée

Des usuels plus nombreux et des éditions plus récentes, des classeurs rangés à une hauteur plus confortable, une signalétique que nous espérons plus claire et plus agréable... Oui, pendant la fermeture annuelle, la salle d'inventaires a été repeinte et la collection d'ouvrages en usuels et d'instruments de recherche a été complètement réorganisée et augmentée.

Nouveau dépliant d'information

A l'occasion des *Journées du patrimoine*, vous découvrirez notre dépliant avec un texte enrichi et un visuel qui emprunte ses couleurs à l'un des plus beaux documents conservés dans nos murs : un plan du cours de l'Isère datant du XVIII^e siècle [1 Fi 156].

Nous vous signalons également une notice explicative de quatre pages destinée à vous guider dans vos recherches dans le cadastre napoléonien et disponible en salle d'inventaires.

Vous abonner ?

Vous désirez recevoir gratuitement les prochains numéros de *Chroniques d'Archives* ? Abonnez-vous.

Par courrier :

Hôtel du département,
7 rue Fantin-Latour, BP 1096
38022 Grenoble cedex 1

Par courriel :

sce.arc@cg38.f



Bestiaire

Alors que je cheminai parmi les replis spatio-temporels du dépôt, le hasard m'y a fait rencontrer un *canis domesticus* – autrement dit un Milou, un Idéfix, un Rantanplan et tutti quanti – dont je vais vous entretenir. Cela ne vous intéresse pas ? Vous êtes caniphobes ? Peut me chaut, je m'en bats l'œil et poursuis mon chemin.

Ce chien a pour nom Clabault, ce qui suppose un animal imbécile, rebelle ou rêveur, le deuxième qualificatif ayant évidemment ma préférence. C'est qu'en effet, comme vous ne pouvez l'ignorer – mais j'en vois dans le fond qui ouvrent de grands yeux débordant d'incompréhension – l'adjectif clabaud qualifie un chien de vénerie qui aboie hors des voies, soit par sottise, soit par malignité, soit par distraction. Bref, un individu mal cadré. Notre Clabault, donc, lorsque je fis sa connaissance, était assis au sommet d'une tour crénelée, le regard fixé vers senestre, manifestement chargé de la surveillance du plat pays. Mais, doté d'un tel nom, était-il en mesure de remplir sa mission ? J'observai d'ailleurs que sa pupille était dirigée vers le haut, d'où ne semblait pouvoir surgir nul danger, hormis peut-être quelque orage gâteur de blé ou quelque monstrueux volatile voleur d'humains [tels les rocks évoqués par Eco dans *Baudolino*]. Car, j'ai omis de le préciser, ce chien vivait au début du XV^e siècle, quelque part en Dauphiné, et le souvenir nous en a été transmis par un scribe de la Chambre des comptes. « *Clabault chien d'assault* », telle est la légende de cette représentation canine, en marge d'une reconnaissance d'hommage vassalique. La tour est constituée par le i majuscule de la formule « *In nomine Domini amen* », comme cela nous est familier dans cette sorte de documents.

Notre animal partage le refuge parcheminé du registre avec quelques dragons hilares [l'un a la même tête qu'un sentimental chien de mes relations], un paon emberlificoté dans les ramures d'un arbre non identifié, deux autres chiens anonymes enchaînés au pied d'un arbre fleuri, deux ravissants cochons, des dauphins ichtyomorphes [autrement dit furieusement poissons ; il est possible que ce soit un néologisme], une supposée salamandre, un lion à la queue quadrifide, une sirène au miroir [Mélusine ?], un loup baveux, divers représentants de primates, dont un singe anoure, et une femme au buste dénudé. L'ensemble est d'une telle facture que des reproductions photographiques en ont été exécutées. Il est aisé de s'en faire une idée en déroulant le microfilm coté 2 Mi 33.

Tout ce bla-bla pour un chien de 600 ans ? Allez voir et revenez me dire qu'il ne vous émeut pas, ce zoo d'après Noé et d'avant la famille de La Panouze, retracé par bureaucrate qui, son travail terminé, se délassait en laissant courir son imagination dans la marge, avant, peut-être, de rendre visite aux petites dames d'une taverne non enfumée, puis d'aller nourrir la meute [et Clabault en particulier] et de s'endormir sur sa paillasse, d'un sommeil peuplé de dragons contorsionnistes et de dauphins épineux. Moi, oui, cela m'émeut.

LUCE

